info VESDRE

Trimestriel n°111 - janvier-mars 2026

Bulletin de liaison du **Contrat** de **Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



Inventaire de terrain - février 2026 ©CRV

Contrat de Rivière Vesdre
- Editorial 2
- Stagiaire : Valentine Parmentier
- Prolongation des missions EEE et Inondation 3

Actions et inventaire
- Bilan du programme d'actions 2023-2025 4

Aménagement du territoire
- SDC - Schéma stratégique Vesdre et inondation 6

Prévention des inondations
- Guide d'autodiagnostic de mon habitation 8

Sensibilisation
- Journées Wallonnes de l'Eau 9

Agenda 12

Editorial

2026, c'est un 8e nouveau programme d'actions qui démarre et des conventions spécifiques reconduites (« Lutte contre les espèces exotiques envahissantes + cohabitation avec le castor » et « Culture du Risque d'Inondation ») !

Nous vous proposons donc en page 4 un bref bilan des actions 2023-2025 qui ont été menées par les nombreux partenaires / maîtres d'œuvre du CRV, ainsi que les perspectives du programme 2026-2028. Et en page 3, les grandes orientations que prendront les conventions « EEE + castor » et « CuRI ».

Grâce à la continuité des actions de terrain et de sensibilisation déjà initiées ou menées, et à la mise en place de nouvelles actions, espérons que ces reconductions verront se concrétiser l'objectif commun à tous les partenaires du CRV : l'amélioration significative de la qualité chimique, physique et biologique des cours d'eau du bassin de la Vesdre, ainsi qu'une plus grande résilience du territoire face aux inondations.

C'est ainsi que le conseil d'administration et la cellule de coordination ont le grand plaisir d'inviter les partenaires et maîtres d'œuvre du Contrat de Rivière Vesdre à la cérémonie de signature officielle du protocole d'accord 2026-208. Et une fois n'est pas coutume… Cette cérémonie est organisée conjointement avec les Contrats de Rivière Ourthe et Amblève, les 3 CR ayant une partie de leurs partenaires en commun ! Elle aura lieu le **vendredi 6 mars** à 17h00, au **Centre d'Interprétation de la Pierre** à **Sprimont**, en présence des Ministres Yves Coppieters et Anne-Catherine Dalcq.

Mars, c'est aussi la période des Journées Wallonnes de l'Eau… Les partenaires du CR Vesdre vous préparent un beau panel d'activités de découverte sur le thème de l'eau : expositions, visites guidées, conférence, balades guidées, marche ADEPS, projection pour jeune public, initiation à la pêche, ramassage de déchets, … Il y en aura pour tous les goûts ! N'hésitez pas à consulter le programme, qui vous est proposé dans ce numéro.

Florence Hauregard
Coordinatrice du CR Vesdre

Bonjour ! Je m'appelle Valentine Parmentier et je suis la nouvelle stagiaire qui a rejoint l'équipe du CRV cette année. Je serai là du 2 février au 8 mai. Actuellement étudiante en troisième année en agronomie à La Reid, je commence la réalisation de mon travail de fin d'études. Celui-ci sera basé sur l'analyse de cartes, par exemple celles produites par la Plateforme pour le Climat (AWAC), ou celles produites dans le cadre du projet ModRec2. Il portera sur la manière dont ces cartes peuvent être utilisées pour la gestion des inondations à l'échelle communale et pluricommunale. Pour ce projet, c'est Marie Heymans qui m'encadre.

Cette thématique me passionne d'autant plus que je suis originaire de la région de Pepinster, et c'est à la suite des inondations de 2021 que j'ai décidé de me réorienter vers l'agronomie.



A travers ce stage, j'espère à acquérir de nouvelles connaissances sur tous les éléments qui entrent en jeu lors des inondations et comment les combattre ou les éviter efficacement. J'espère aussi faire la rencontre des nombreuses personnes impliquées dans cette thématique et comprendre comment chacune d'entre elles entre en jeu face aux inondations.

Enfin, j'espère que notre travail pourra aider les communes à y voir plus clair lors de leurs décisions.

C'est avec enthousiasme que je débute ce stage, et je suis déjà ravie de faire partie de l'équipe dynamique du Contrat Rivière Vesdre !

Prolongation des missions Espèces Exotiques Envahissantes et Inondation

Excellent nouvelle ! Les conventions Espèces Exotiques Envahissantes et Inondation sont prolongées à priori jusqu'en 2030 ! À l'issue de plusieurs mois de concertation et de négociation avec les différents cabinets ministériels, les Contrat de Rivière conservent l'intégralité de ces deuc missions.

Nous nous réjouissons de cette décision qui confirme la pertinence et l'importance d'une action durable sur ces enjeux majeurs pour notre vallée. Grâce au soutien du cabinet de la Ministre Anne-Catherine Dalcq, les chargés de mission de ces deux conventions peuvent ainsi poursuivre leur travail et consolider les outils, thématiques et dynamiques qu'ils ont développés, au service du territoire et de ses acteurs.

Certaines priorités de la convention relative aux Espèces Exotiques Envahissantes évoluent. L'inventaire des écrevisses et le monitoring du castor européen sont temporairement mis entre parenthèses afin de concentrer les efforts sur des espèces aquatiques émergentes. Ce recentrage stratégique s'appuie sur des études démontrant qu'un succès d'éradication est possible et que la faisabilité technique est suffisamment élevée pour justifier un investissement accru en moyens de gestion. La sensibilisation, la communication et la diffusion des bonnes pratiques de gestion concernant les espèces visées par la réglementation européenne constitueront une priorité pour les prochaines années. Les Contrats de Rivière de Wallonie (CRW) participeront également à la réflexion autour d'un nouveau code de conduite national, actuellement en préparation par le Secrétariat national pour la biodiversité. Par ailleurs, une campagne d'envergure intitulées « Pond Watch » sera préparée à l'horizon 2026-2030. Cette initiative, menée en collaboration avec les communes et les jardineries spécialisées, visera à sensibiliser le grand public aux enjeux liées aux EEE, en particulier dans les plans d'eau et les jardins.

Des nouvelles missions ont également été confiées aux chargés de projet EEE, notamment la remise d'avis techniques destinés à limiter les dommages ou nuisances constatés par les gestionnaires et propriétaires en raison de la présence du castor sur le domaine public. Ce volet vient compléter le travail de concertation déjà mené depuis le début de la convention. En parallèle, le guide « ***Cohabiter avec le castor*** » sera également mis à jour en collaboration avec le DEMNA, sur base des retours d'expérience des dispositifs testés sur le terrain. L'objectif étant d'évaluer et de documenter l'efficacité des différentes techniques mises en oeuvre, afin d'améliorer encore les pratiques de gestion et de cohabitation.

Concernant la convention relative aux Inondations, quelques changements majeurs ont été opérés. Tout d'abord, celle-ci ne s'intitule plus « **Culture du Risque d'Inondation** » mais bien « Renforcer la Résilience du territoire face aux Inondations ». En effet, par le passé, parmi les 4 axes qui composaient cette mission, celui dédié à la sensibilisation a fait l'objet d'une attention et d'un travail particulièrement approfondi. Les Contrats de Rivière de Wallonie y ont développé de nombreux outils, dont ils sont fiers. S'il est bien entendu nécessaire de continuer à utiliser ces outils pour éviter que le risque d'inondation soit oublié, les efforts peuvent désormais être concentrés sur d'autres aspects de la convention. L'axe « **Résilience** » a vu son nom modifié en « **Accompagnement** », ainsi que son objectif. Précédemment, cette mission consistait à aiguiller les communes dans une utilisation adéquate du Subside Résilience octroyé aux communes suite aux inondations de 2021. Aujourd'hui, les projets introduits par les gestionnaires ont été validés par le SPW et la mission consiste par conséquent désormais à accompagner les communes dans la mise en œuvre de ces actions. C'est sur ce volet que les Contrat de Rivière vont désormais mettre la priorité.

L'axe « **Autodiagnostic** » (développé davantage dans l'article qui lui est dédié en page 8) consiste aujourd'hui à promouvoir l'outil qui a été finalisé en 2025. L'axe « **CTSBH**», (Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique) qui a pour objet l'organisation de ces réunions visant à favoriser la discussion, la collaboration et l'entraide au sein d'un sous-bassin hydrographique, reste quant à lui inchangé. Pour finir, un nouvel axe a été ajouté à la convention : L'axe « **Territoire** », qui consiste a définir, via l'étude cartographique, puis l'observation sur le terrain, des zones propices à la mise en place d'aménagements visant à réduire l'impact des inondations.

Nos chargés de mission « **Inondation** », Marie et Loïc, se réjouissent de la reconduction de la convention et de ses modifications, et sont impatients de s'investir dans les différentes tâches.
Chrichina, notre chargée de mission « **EEE** », est également enthousiaste à l'idée de poursuivre et d'approfondir le travail engagé : maintenir la dynamique, renforcer les collaborations existantes et faire avancer les projets en cours constituent une réelle motivation pour les années à venir.

Marie Heymans, Loïc Baltus et Chrichina Bao
Chargés de missions Inondation et EEE

Bilan 2023-2025 et perspectives 2026-2028

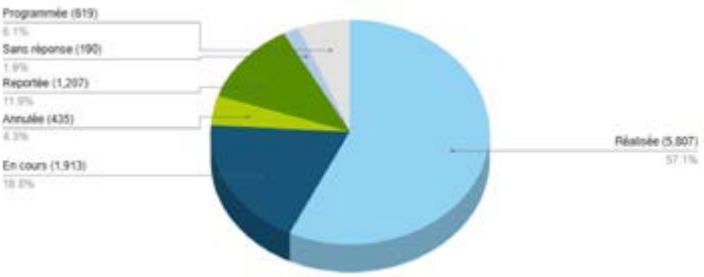
Depuis le premier constat des dégradations réalisé lors de la convention d'étude de 2000-2003 et la mise en place du 1er Comité de Rivière pour la Vesdre en septembre 2000, plusieurs protocoles d'accord - reprenant une série d'actions en faveur de l'eau et la rivière - se sont renouvelés.
Au fil des années, les protocoles se sont succédés, affinant les méthodes, consolidant les partenariats et renforçant l'ambition environnementale du sous-bassin.
Le 7e protocole, celui pour la période 2023-2025, vient tout juste de s'achever, le temps est donc venu pour un rapide bilan.

Pour information, au total pour l'ensemble des Contrats de Rivière de Wallonie, 10.171 actions ont été inscrites pour cette période.

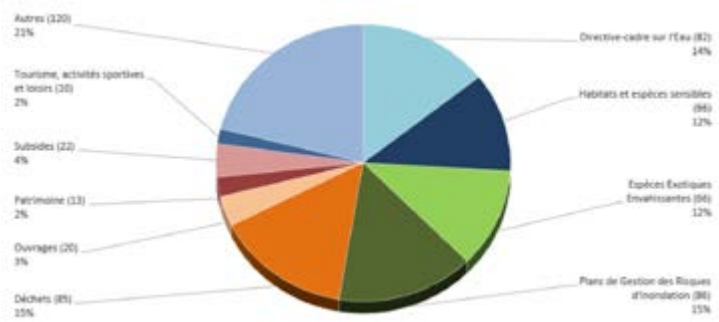
Celles-ci se répartissent selon différentes thématiques en lien, pour certaines, avec des Directives-cadre (inondation, eau, espèces exotiques, habitats, etc. - +/- 67 %) ou avec des problématiques plus locales (autres - ouvrages, déchets, etc.).



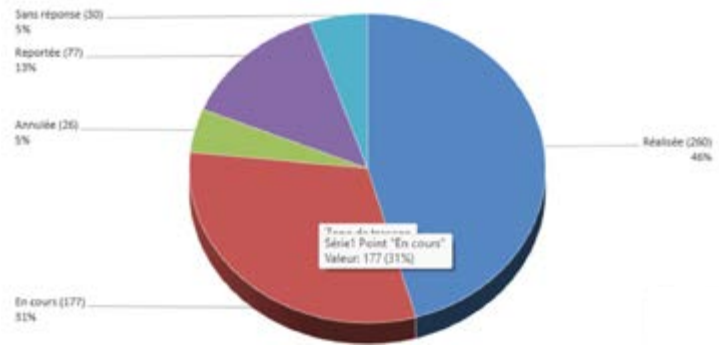
Plus de 5.800 actions sont désormais considérées comme " réalisées " (finalisées ou récurrentes), et près de 2.000 comme " en cours de réalisation ". Cela représente environ 76% des actions inscrites dans les protocoles d'accord de l'ensemble des Contrats de Rivière wallons.



Celui de la Vesdre, signé à La Reid en janvier 2023 et rassemblant 64 maîtres d'œuvre (dont 18 Communes), comprenait 570 actions réparties également selon les thèmes en lien avec la Directive Cadre Eau, la Directive Inondations - 53% - et plusieurs thèmes transversaux (déchets, ouvrages, patrimoine…).

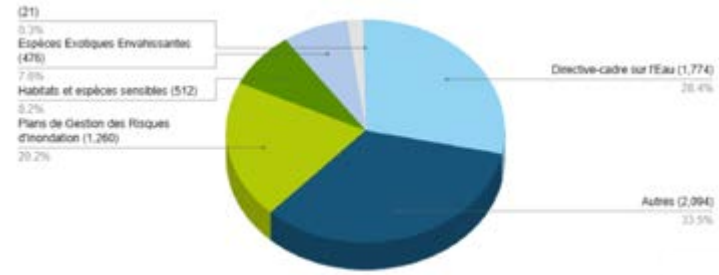


Après 3 ans de suivi des différentes maîtres d'oeuvre, le bilan reste très positif avec 77% des actions prévues réalisées ou en cours de réalisation.



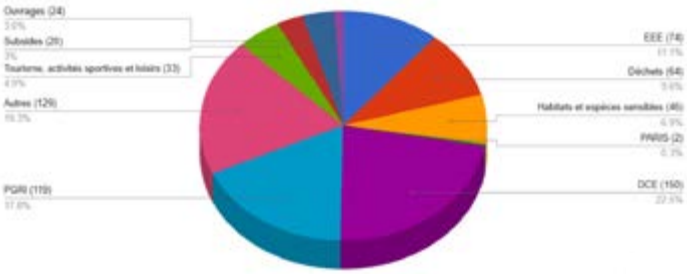
Le prochain programme 2026-2028

Pour la période 2026-2028, les 14 Contrats de Rivière wallons ont déposé un total de 6.252 actions, réparties également selon les différentes directives européennes (+/- 64%) et les problématiques locales.



Le Contrat de Rivière Vesdre y contribue de manière significative avec 668 actions (dont 290 nouvelles actions par rapport au protocole précédent).

Nous retrouvons une répartition similaire à l'ensemble des Contrats de Rivière, avec près de 68% en lien avec les directives européennes et 32% en lien avec les problématiques locales.



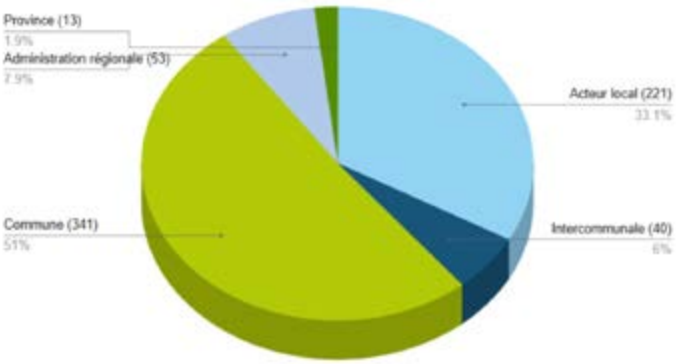
Celles-ci ont été décidées pour bon nombre par nos partenaires sur base de l'inventaire de terrain actualisé en 2023-2025 :

- linéaire de cours d'eau inventorié sur la période : 227,9 km
- points noirs inventoriés et mis à jour : 3937
- points noirs à la base d'une action du nouveau protocole d'accord : 1447
- points noirs prioritaires : 130

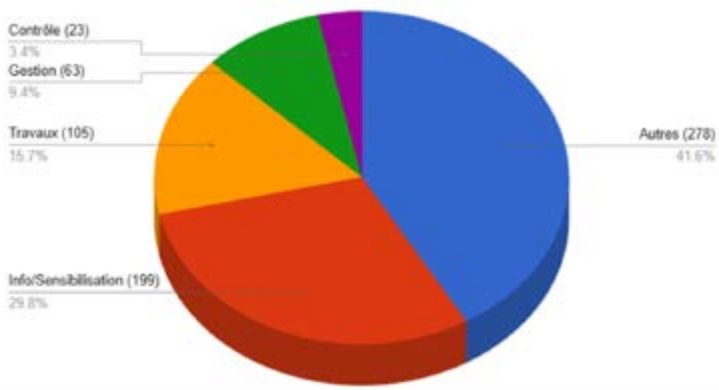
Du côté partenariat, celui-ci se renforce, s'élargit et compte désormais 71 maîtres d'œuvre (MO) se répartissant entre :

- les administrations régionales : 8 MO
- les Communes et la Province de Liège : 19 MO
- les acteurs locaux : 44 MO dont :
 - pôle *environnement* : 8 MO (avec l'arrivée du GT Castor de Natagora)
 - pôle *agriculture* : 5 MO (avec l'arrivée du GAL Pays de Herve)
 - pôle *pêche* : 5 MO
 - pôle *éducation à l'environnement* : 4 MO
 - pôle *enseignement et recherche* : 7 MO (avec l'arrivée de l'Uliège-LEMA, l'ULiège Gembloux Agro-Bio-Tech et le Studio Paola Vigano)
 - pôle *assainissement* : 1 MO
 - pôle *industries* : 3 MO (avec l'arrivée de Spadel)
 - autres : 3 MO (avec l'arrivée de la Défense - 12e de Ligne et des Ateliers de la Vesdre)
 - sans oublier la Cellule de Coordination du CR Vesdre

Voici une répartition des actions selon les types de maîtres d'oeuvre.



C'est bel et bien la participation des Communes qui apporte le plus d'actions dans ce protocole 2026-2028 (51%), suivie par les acteurs locaux (33%).
Concernant la nature des actions prévues, une grande partie concerne des actions d'information/sensibilisation (30%), des travaux (16%) ou des missions de gestion et contrôle (13%).



La suite ?

Une cérémonie protocolaire de signature de notre futur protocole est prévue le 6 mars 2026. Celle-ci sera organisée conjointement avec les Contrats de Rivière Amblève et Ourthe.

Pourquoi la démarche du Contrat de Rivière Vesdre est-elle importante pour vous et pour nous ?

La Vesdre et ses affluents jouent un rôle essentiel dans la vie locale : ressource en eau potable, biodiversité, paysage, loisirs, risques d'inondation…

Le Contrat de Rivière permet d'aborder tous ces enjeux de manière collective, avec une vision à long terme. Il constitue aujourd'hui un instrument essentiel pour la connaissance, la protection et la valorisation du patrimoine hydrique du sous-bassin.

Grâce à une organisation structurée, une implication volontaire des partenaires et une vision commune, il permet de construire une gestion durable et concertée de la ressource en eau et qui tient compte de la fonction "milieu de vie" de la rivière.

Le passage au programme 2026-2028 confirme cette dynamique : plus de partenaires, davantage d'actions, une connaissance du territoire encore affinée, et une volonté renouvelée d'assurer une rivière vivante, résiliente et au service de tous.
Pour les partenaires impliquées, ce programme est aussi l'occasion de :

- contribuer à la protection de l'environnement,
- améliorer leur connaissance du territoire,
- s'intégrer dans une démarche régionale structurée,
- et valoriser leurs engagements responsables.

Christophe Willemrack
Coordinateur adjoint

Schéma de Développement Communal, Schéma Stratégique Vesdre et Inondations

Dans un contexte marqué par l'intensification des épisodes de crue et par une profonde évolution des politiques d'aménagement du territoire, les communes sont aujourd'hui confrontées à un double défi : continuer à se développer tout en réduisant leur vulnérabilité face aux inondations. C'est dans cette perspective que, le lundi 19 janvier dernier, le Contrat de Rivière Vesdre, dans le cadre de sa nouvelle convention « Résilience du territoire face aux inondations » (prolongation de la convention CuRI), a invité ses communes partenaires à un moment d'échange autour d'un brunch. L'objectif de cette rencontre était de réfléchir ensemble à la manière d'intégrer les enjeux liés aux inondations et le Schéma stratégique Vesdre dans l'élaboration des Schémas de Développement Communaux (SDC).



Pour comprendre les leviers d'action à disposition des communes, il convient de rappeler brièvement le cadre des outils d'aménagement du territoire en Wallonie. Le **plan de secteur** constitue toujours la référence principale : il définit les affectations du sol et s'impose de manière contraignante lors de l'instruction des permis. Élaboré dans les années 1970, ce document traduit une vision du territoire aujourd'hui largement remise en question, fondée sur une forte disponibilité foncière et une croissance continue. Dépourvu de limite temporelle, il permettait encore, en 2023 une augmentation théorique de plus de 60 % de l'artificialisation des sols. *(SPW TLPE - DGIT ; IWEPS (Calculs IWEPS et DEMNA))*

Face à ce constat, l'Union européenne a fixé à ses États membres **l'objectif de " Zéro Artificialisation Nett "** à l'horizon 2050. Cette ambition vise à stopper la consommation des sols naturels et agricoles, tout en encourageant la réutilisation et la requalification des espaces déjà urbanisés. En réponse, la Région wallonne a adopté en 2024 le **Schéma de Développement Territorial (SDT)**, qui fixe un nouveau cadre stratégique orienté vers l'optimisation spatiale, la sobriété foncière et une organisation plus résiliente du territoire.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le **Schéma de Développement Communal**. Le SDC, que les communes wallonnes doivent réaliser d'ici 2030, permet à celles-ci de traduire la vision régionale à l'échelle locale et d'orienter de manière stratégique et politique leurs choix en matière d'urbanisme. Sans se substituer au plan de secteur, il constitue un outil essentiel pour guider les décisions futures, notamment en matière de localisation du développement, de densification ou de préservation des espaces non bâtis. À ce titre, il représente un levier déterminant pour réduire l'artificialisation des sols, un enjeu directement lié à la prévention des inondations.

Parallèlement aux outils réglementaires et stratégiques, le bassin de la Vesdre bénéficie d'un **Schéma stratégique spécifique**, élaboré à l'échelle du bassin versant. Ce document vise à articuler les enjeux hydrologiques, territoriaux et climatiques en tenant compte des interactions entre l'amont et l'aval. Il met en évidence que la gestion des inondations ne peut se limiter aux zones riveraines, mais doit être pensée à l'échelle globale du bassin, avec des mesures différenciées selon la position des territoires. Le Schéma stratégique Vesdre constitue ainsi une base de connaissance et d'orientation précieuse pour nourrir les choix posés dans les SDC.

L'un des constats partagés lors de la rencontre est la corrélation directe entre l'imperméabilisation des sols et l'aggravation du risque d'inondation. Adapter le territoire aux changements climatiques suppose donc de repenser la place de l'eau dans les projets d'aménagement. Favoriser l'infiltration des eaux de pluie là où elles tombent, limiter les surfaces imperméables et restaurer le fonctionnement naturel des sols sont autant de choix qui relèvent pleinement de décisions politiques locales.



Image / Walonmap - Pepinster, Carte " aléa d'inondation " croisée avec la couche " terrains non urbanisés en zones destinées à l'habitat au plan de secteur ".

Toutefois, intégrer ces enjeux dans un SDC ne va pas sans difficultés. Les communes doivent composer avec un cadre réglementaire existant, des droits à bâtir hérités du passé, des contraintes foncières, ainsi que des attentes sociales et économiques parfois contradictoires. La mise en œuvre d'une vision plus sobre et résiliente implique donc des arbitrages complexes, nécessitant une lecture fine du territoire et un dialogue entre acteurs.

C'est dans cette optique que le Contrat de Rivière Vesdre proposera un accompagnement spécifique aux communes du bassin lors de la phase d'analyse contextuelle de leur SDC. Concrètement, il s'agit d'organiser une réunion de travail réunissant les services communaux concernés et des acteurs externes tels que la cellule GISER (Gestion intégrée Sol-Erosion-Ruissellement) ou la DCENN (Direction des Cours d'Eau Non-Navigables). Cette rencontre vise à partager un diagnostic sur les enjeux liés aux inondations, à croiser les études existantes (hydrologiques, hydrauliques, schéma stratégique, etc.) et à réfléchir collectivement aux modalités concrètes de leur intégration dans le SDC.



Les communes du bassin de la Vesdre intéressées par cette démarche sont invitées à prendre contact avec le Contrat de Rivière Vesdre, y compris si leur SDC n'est pas encore en cours d'élaboration.

Intégrer la question des inondations dans les Schémas de Développement Communaux est aujourd'hui un enjeu central pour le territoire de la Vesdre. Les outils existent, les connaissances aussi, mais leur mise en cohérence et leur traduction concrète dans les choix d'aménagement restent un véritable défi pour les communes. Dans un cadre réglementaire parfois contraignant, les marges de manœuvre doivent être construites collectivement.

C'est dans cette logique que s'inscrit l'accompagnement proposé par le Contrat de Rivière Vesdre : créer des espaces d'échange, croiser les expertises et aider les communes à intégrer de manière réaliste et opérationnelle les enjeux liés aux inondations dans leur SDC.

Enfin, le Contrat de Rivière Vesdre remercie XMU, Métamorphoses Urbaines, Studio Paola Vigano ainsi que la Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon pour leur participation à cette rencontre et leur engagement dans la réflexion collective.

Marie Heymans
Chargée de mission
" Résilience du territoire face aux inondations "

A titre d'exemple, nous pouvons voir sur ce schéma une manière très intéressante d'aborder la question des inondations : les mesures à prendre en terme d'aménagement du territoire seront différentes dans la zone de production, de transfert ou de réception.

Un guide pour faire soi-même le diagnostic de son habitation et se protéger des inondations

Près d'1/3 de la population wallonne habite dans une zone à risque d'inondation ! Chacun peut agir à son échelle pour lutter contre les inondations. Ce guide propose des solutions adaptées afin de protéger son habitation.

Ensemble, nous avons tous un rôle à jouer !

Les inondations qui ont touché la Wallonie en 2021 ont marqué les esprits. En réponse à ces catastrophes, le Gouvernement a mis en place des mesures et dégagé des aides financières afin d'améliorer la résilience de notre territoire face aux inondations.

Depuis 2021, une circulaire ministérielle pose les balises dans les outils d'aménagement du territoire pour les constructions et aménagements dans les zones soumises aux risques d'inondation et renforce les règles lors des demandes de permis d'urbanisme.

Deux référentiels ont été édités par la Région Wallonne à destination des décideurs et porteurs de projets, le premier portant sur les constructions et aménagements en zone inondable, l'autre sur la gestion des eaux pluviales. Ils constituent deux outils techniques d'aide à la décision.

Dans la continuité de ces référentiels, les **Contrats de rivière de Wallonie** et le **Service Public de Wallonie** (SPW) proposent aujourd'hui un Guide d'autodiagnostic de l'habitation face aux inondations. Ce dernier complète la brochure « **Réduire la vulnérabilité des constructions existantes** » éditée par le SPW.

Ce guide est conçu sous forme de questionnaire permettant à chacun d'identifier les faiblesses éventuelles de son bâti face aux inondations et d'envisager des solutions techniques. L'objectif est de proposer des interventions accessibles au plus grand nombre et qui répondent à un besoin spécifique. Certaines solutions sont simples à mettre en place en situation d'urgence et peu couteuses, d'autres sont plus durables et plus onéreuses et demandent l'intervention d'un professionnel dans certains cas.

Dans un premier temps se pose la question du risque d'inondation en fonction de la localisation de la maison (Gardons en tête que le risque zéro n'existe pas.). Ensuite, tous les éléments structurels de la maison, les réseaux techniques, les ouvertures sont passés en revue pour évaluer le risque d'entrée d'eau, ainsi que la résistance des matériaux à l'eau.



La manière dont sont conçus les abords de la maison joue aussi un rôle dans la résilience de la parcelle et du bâti : surfaces perméables, présence de zones tampons de stockage et favorisant l'infiltration de l'eau (mares, haies, …). La sécurité est également abordée : fixation des objets mobiles susceptibles de faire des dégâts importants ou mise à l'abri des produits dangereux pour éviter de provoquer des pollutions …

Le guide d'autodiagnostic constitue donc une première approche personnalisée pour améliorer la résilience de sa maison face aux inondations.

Des fiches techniques illustrées et de nombreuses références permettent au lecteur d'identifier clairement les actions à mettre en place.

Afin de mieux s'approprier l'outil et d'illustrer les mesures proposées avec des exemples concrets, les Contrats de Rivières organiseront à l'automne des séances d'infos partout en Wallonie. Restez connectés !

La culture du risque d'inondation, s'informer pour mieux réagir !

ACTIVITÉS GRATUITES

Expos, visites guidées, conférences,
Balades à pieds ou à vélo !

DU 14 AU 29 MARS 2026

Les journées Wallonnes de l'eau

Dans le bassin de la Vesdre



Informations

joelle@crvesdre.be

Contrat de Rivière Vesdre

Programme des activités gratuites dans le bassin de la Vesdre

Expo « Rivières Ourthe, Vesdre et Amblève »
du 3 au 26 mars - Sprimont

Les rivières, merveilles naturelles et patrimoniales sont présentées en 20 panneaux : vallées ondoyantes, géologie unique, nature exubérante ou encore légendes mystérieuses seront au rendez-vous ! Une exposition réalisée par l'asbl Les Découvertes de Comblain, les Contrats de Rivière OVA et la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève.

Visite libre durant les heures d'ouverture du musée. L'exposition n'est pas accessible le vendredi 6 mars. Lieu : Centre d'Interprétation de la Pierre (rue Joseph Potier 54 à Sprimont). Organisation : CPI, Commune de Sprimont, CR OVA.

Expo photos « Les carrières et les paysages »
les 14, 15, 21, 22, 28, 29 mars - Trooz

L'artiste photographe, Anne de Ville, nous fait découvrir sa passion des carrières dans le paysage local. L'expo déclinée en 2 salles - 2 ambiances : l'une avec des clichés noir/blanc et l'autre qui mettra de la couleur là où on ne pense pas toujours la trouver.

Visite libre de 2h. Horaire : en semaine de 14h à 17h, le dimanche de 8h à 18h. Vernissage le samedi 14 mars. Lieu : Espace culturel du Maka (rue Fenderie 1 à Trooz). Organisation : Syndicat d'Initiative de Trooz.

Visite guidée « De l'eau à la terre : découverte des deux stations de Membach »
18 mars de 13h30 à 16h30 - Membach

Dans un premier temps, visite de la station d'épuration de Membach, en service depuis 1997 et gérée par l'AIDE. Celle-ci traite les eaux usées de Membach ainsi que celles d'Eupen. Dans un second temps, visite de la station sismique qui se trouve à quelques centaines de mètres et qui vaut le détour ! Installée en 1967, la station géophysique de Membach est un outil important de l'Observatoire Royal de Belgique pour la recherche en sciences de la Terre...

Inscription obligatoire : Maison du Tourisme du Pays de Vesdre (087/78 79 99 - info@paysdevesdre.be). Vêtements adaptés à la météo. RDV : Station d'épuration (rue du Moulin, 4 à Membach). Organisation : Maison du Tourisme du Pays de Vesdre en partenariat avec l' AIDE et l'Observatoire Royal de Belgique.

Conférence « Après les inondation... gèrer les déchets, un travail étonnant ! »
20 mars à partir de 20h - Verviers

Vous serez étonné par l'ampleur du travail qui a ouvert la voie, au propre comme au figuré, d'un retour vers la normale dans notre vallée. Avec plusieurs opérateurs, la SPAQUE a orchestré l'évacuation, le transport et le triage dans diverses points du pays de 150.000 tonnes de déchets et un excellent taux de recyclage.

Informations : Società Dante Alighieri - Comitato di Verviers ASBL - Joëlle Abbes-Orban (0495/57 12 93 - joelle.abbes.orban@gmail.com). RDV : Salon de "La Lainière" (rue de Heusy, 95 à Verviers). Organisation : Società Dante Alighieri - Comitato di Verviers ASB.

Opération Rivières Propres
21 mars de 9h à 12h - Chaudfontaine

Comme chaque année, la Commune de Chaudfontaine et ses bénévoles arpenteront les berges de la Vesdre et de ses affluents pour les nettoyer, en collaboration avec le Contrat de Rivière Vesdre dans le cadre de l'action Grand Nettoyage de Be Wapp.

2026 n'y échappera pas et nous comptons sur vous pour nous aider !

inscription souhaitée : environnement@chaudfontaine.be - 04/361 54 79. Vêtements adaptés à la météo, chaussures de marche ou bottes. RDV : Parking du Hall Omnisport (rue de la Vesdre, 14 à Vaux s/ Chèvremont). Organisation : Commune de Chaudfontaine - Service Environnement.

Initiation à la Pêche à la mouche pour les enfants
22 mars de 10h à 11h30 - Chaudfontaine

Initiez-vous à la pêche dans un cadre naturel, encadré par des passionnés. Apprenez les gestes essentiels - fabrication et lancer de mouches - lors d'une expérience ludique et calme au bord de la Vesdre.

Inscription obligatoire : info@visitchaudfontaine.be Vêtements adaptés à la météo, chaussures de marche. RDV : Source O Rama (avenue des Thermes 78B à Chaudfontaine). Organisation : Club liègeois de Pêche à la Mouche et Vesdre, Pêche et Nature.











Marche ADEPS du Syndicat d'Initiative de Trooz

22 mars de 8h à 18h - Trooz

La traditionnelle marche ADEPS du Syndicat d'Initiative de Trooz vous permet de découvrir un parcours le long de la rivière Vesdre et d'en apprécier la faune et la flore, en plus des témoins d'un riche passé industriel. Le CR Vesdre sera présent avec un stand d'animation et son jeu de piste...

RDV : Espace culturel du Maka (rue Fenderie 1 à Trooz). Organisation : Syndicat d'Initiative de Trooz.



Cinéma jeune public « Flow »

22 mars à 16h30 - Sprimont

Flow, le chat qui n'avait plus peur de l'eau... Le réalisateur Gints Zilbadolis nous emmène dans un univers 3D magnifique et sans limite, où notre regard n'est jamais dirigé, sans frontière.

Public familial (8+). RDV : Foyer Culturel de Sprimont (rue du centre 81). Organisation : Foyer Culturel de Sprimont.

Visite guidée « Découverte de la fagne de Malchamps »

28 mars de 13h30 à 16h30 - Spa

Découverte de la fagne à travers son histoire, ses couleurs, son eau, ses plantes et sa faune mystérieuses sur une boucle de 4,5 km à travers landes, prairies et forêt.

Inscription obligatoire : Claire Halleux (087/77 63 00 - info@berinzenne.be). Vêtements adaptés à la météo, chaussures de marche. RDV : CRIE de Spa (route de Bérinzenne, 4 à Spa). Organisation : CRIE de Spa.

Opération Rivières Propres

28 mars - Trooz

La commune de Trooz vous donne rendez-vous pour un nettoyage des berges de certains de ses cours d'eau, en collaboration avec le Contrat de Rivière Vesdre et BeWapp. Nous vous attendons nombreux pour prendre soin de nos rivières !

Inscription obligatoire : environnement@trooz.be Vêtements adaptés à la météo, chaussures de marche ou bottes. RDV : Service Travaux (rue de la marbrerie, 6 à Trooz). Organisation : Commune de Trooz - Service travaux.

Visite guidée « Barrage de la Gileppe »

28 et 29 mars à 10h et à 14h - Jalhay

Visite guidée de la centrale hydroélectrique et du cœur du barrage de La Gileppe. Une plongée à 70m sous le majestueux Lion !

Inscription obligatoire : f.krins@tourismejalhaysart.be PMR : Non. Vêtements adaptés à la météo, chaussures de marche.

RDV : Barrage de la Gileppe (route de la Gileppe 194 à Jalhay). Organisation : Office du Tourisme de Jalhay-Sart.

Balade guidée « Au cœur des sources »

28 mars de 13 à 16h - Spa

L'endroit idéal pour y découvrir l'histoire de nos sources, pourquoi elles sont potables et quels bienfaits cela à sur notre corps. Venez suivre le courant de l'eau et découvrir les secrets de nos forêts.

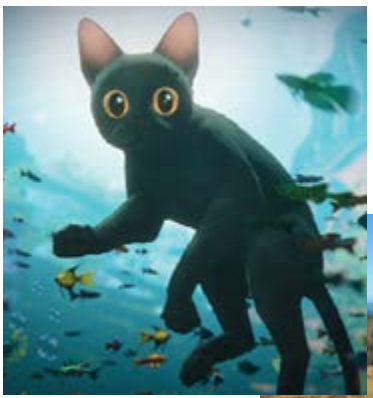
Inscription obligatoire : Caroline Bloemers (groupes@visitspa.be). Distance : 12 km. Vêtements adaptés à la météo, chaussures de marche. RDV : Waux-hall (Rte de la Géronstère 10 à Spa). Organisation : Maison du Tourisme Spa Hautes Fagnes Ardennes.

Balade guidée « À la manière de Léonard de Vinci - l'eau et la nature »

29 mars de 14h35 à 15h30 - Chaudfontaine

Explorez la nature à la manière de Léonard de Vinci : observez, dessinez et comprenez ses secrets. L'eau, fluide et en mouvement, sera au cœur de votre découverte, entre art, science et enjeux climatiques. Une expérience mêlant observation, créativité et biomimétisme pour imaginer vos propres inventions.

Inscription obligatoire : info@visitchaudfontaine.be Vêtements adaptés à la météo, chaussures de marche. Distance : -/+ 4 km. RDV : Source O Rama (avenue des Thermes 78B à Chaudfontaine). Organisation : Source O Rama.











Agenda

Cérémonie de signature
Programme d'actions 2026-2028
Contrats de Rivière Ourthe-Vesdre-Amblève

Vendredi 6 mars 2026
Centre d'Interprétation de la Pierre à Sprimont
(sur invitation)

Opération Rivières Propres 2026
Vesdre & affluents

Appel à bénévoles !

Samedi 18 avril

Plus d'infos, horaire et lieux de rendez-vous :
www.crvesdre.be



Guide d'Autodiagnostic de mon habitation

Les Contrats de Rivières de Wallonie vous proposent un guide afin de réaliser l'autodiagnostique de votre habitation face aux inondations : Conseils et suggestion d'aménagements.

Téléchargez ce guide en cliquant ➡️



Voir article en page 8



Programme des activités en page 10 et 11.

InfoVESDRE - Ed. resp.: Pierre Luxen, Président du Contrat de Rivière Vesdre
Rédaction : Cellule de Coordination du CRV (F. Hauregard, C. Willemarck, J. Stassart, C. Bao, M. Heymans, L. Baltus)
sauf autre mention

CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.
Tél. : 0470/48 53 18 - 0470/64 58 72 - 0470/64 58 71 - 0470/28 06 40 - 0471/90 41 96 - 0472/49 79 70
Mail : coordination@crvesdre.be - Facebook : contratrivierevesdre - Web : www.crvesdre.be

Le **Contrat** de **Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :